



## IL SUFFIT !

**L**es agents publics sont au cœur du fonctionnement quotidien de notre République.

Nous en avons la preuve tous les jours dans les collectivités, les administrations, les services publics... et quand l'actualité nous le rappelle brutalement, comme lors des attentats.

Ce sont les agents qui accompagnent les citoyens notamment les plus fragiles, et qui sont engagés dans les réformes et transformations de l'action publique face aux crises, à l'heure du changement de modèle que nous vivons.

Les agents ne peuvent plus se contenter de déclarations élogieuses et de promesses non tenues.

Les décideurs politiques doivent enfin entendre l'exaspération des agents sur leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat, qui dépend du point d'indice, gelé depuis six ans.

**Pour la CFDT une revalorisation significative du point d'indice s'impose !  
Hélas, le gouvernement paraît vouloir se contenter d'une mesure symbolique ...**

Page 1

Édito

• Il suffit !

Page 2

• BRÈVES

• Le CPA dans la FP

Page 3

• Numérique : les conséquences

• 14<sup>e</sup> AG de la CFDT Centrale

Page 4

• Les agents de Bercy défendent leur identité

### *le BERCYlien*

Directeur de la  
Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Pierrette BARBEOC'H

Daniel BARRIÈRE

Christian CHAMOREAU

Jean-Marc CHOLET

Évelyne HIGOUNET

Renaud RECROSIO

Daniel ROUZY

DIRECCTE - Écoles

Albert AMBOISE

## BRÈVES

- Le bâtiment Necker pourrait-il rouvrir en avril 2016 ? **La CFDT y veillera**
- Attachés : la CAP de promotion à la Hors classe se tiendra le 24 mars 2016
- Le principe de la mise en œuvre d'un espace de dialogue (EDD) à la Direction de la Législation Fiscale (DLF) a été acté en CHSCT-C

### RAPPEL : AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION POUR PENSION

Janvier 2016 : **9,94%** - janvier 2017 : **10,29%** - janvier 2018 : **10,56%** - janvier 2019 - **10,83%**  
et à compter de janvier 2020 : **11,10%**

## LE CPA DANS LA FONCTION PUBLIQUE : DES INTENTIONS TRÈS FLOUES

**En octobre 2015, le rapport Jean-Pisani-Ferry et Selma Mahfouz sur la mise en place du compte personnel d'activité (CPA) a été remis au Premier ministre.**

Ce dispositif, annoncé par le Président de la République et inscrit dans la loi sur le dialogue social, part du principe que les salariés ne doivent pas perdre leurs droits quand ils perdent leur emploi ou qu'ils en changent.

Le CPA sera l'outil qui devrait favoriser la mobilité des salariés, dès lors assurés de ne pas perdre leurs droits en ce qui concerne la formation (compte personnel de formation), l'assurance chômage (droits rechargeables) et/ou la prise en compte de la pénibilité (compte personnel de prévention et de pénibilité).

### La Fonction publique prévoit la création d'un CPA ...

Les agents de la Fonction publique ne bénéficient ni d'un compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), ni d'un compte personnel de formation (CPF) mais d'un droit individuel à la formation (DIF) et d'un compte épargne temps (CET).

Le 8 février 2016, les organisations syndicales se sont vu présenter un article du projet de loi El Khomri (ministre du travail) habilitant le gouvernement à « *prendre par ordonnance, des dispositions de niveau législatif visant à créer et définir le cadre d'un compte personnel d'activité pour chaque agent public* ». Si le texte, qui doit être soumis au Conseil commun de la Fonction publique le 17 février, prévoit la création d'un CPA pour chaque agent public, le contenu de celui-ci reste bien flou.

Quid du DIF et du CET ? Des passerelles existeront-elles entre le CPA des salariés du privé et celui des agents publics ?

Comme le souligne Brigitte JUMEL, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques : « *On ne peut pas penser un CPA pour la Fonction publique indépendamment du CPA pour les salariés du privé* ». Or, le calendrier politique rend une telle réflexion de fond complexe : le projet de loi doit être voté à l'été 2016 et l'ordonnance doit être prise dans les neufs mois après publication de la loi pour être enfin ratifiée dans les six mois suivants...

# NUMÉRIQUE

## Quelles conséquences pour les conditions de travail ?

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la Fonction publique modifie en profondeur les conditions de travail des agents et induit, également, des modifications organisationnelles. Parce que cette arrivée des TIC peut aussi bien améliorer les conditions de travail que les détériorer, elles doivent constituer un axe fort de la qualité de vie au travail (QVT). Et pourtant, à ce jour, aucune étude spécifique n'a été menée pour les ministères économiques et financiers, au contraire de la Fonction publique dont le centre d'analyse stratégique s'est saisi de la question...

Il s'avère que, pour les agents publics, ces technologies peuvent être une véritable opportunité de gagner en autonomie dans le travail, ce qui est le cas dans les administrations où une convention de télétravail a été mise en place.

## Une veille syndicale à exercer...

Si ces technologies simplifient les tâches complexes, elles engendrent aussi un stress lié à la surinformation ou « infobésité », ainsi qu'une dépersonnalisation des relations et une modification de l'identité professionnelle.

Par ailleurs, les nouvelles technologies invitent au « nomadisme », c'est-à-dire à la possibilité de travailler à toute heure et partout hors de son lieu de travail, ce qui pose – notamment chez les cadres – la question du droit à la déconnexion, un droit que revendique la CFDT.

Ces technologies redéfinissent donc les missions de chaque agent et un équilibre est évidemment à trouver pour qu'elles constituent une réelle valeur ajoutée dans le cadre d'une nouvelle organisation du travail. Cela nécessite l'implication de tous les agents, la valorisation de leurs compétences et des initiatives locales, avec un accompagnement indispensable, par des actions de formation et par une autre forme de management, plus participatif et transversal.

## 14<sup>e</sup> AG de la CFDT Centrale

Le 28 janvier dernier, le syndicat CFDT de la Centrale a tenu sa 14<sup>e</sup> assemblée générale qui a réuni une centaine d'adhérents et de militants au CASC de Bercy.

**Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT**, a ouvert les travaux sur l'actualité revendicative, insistant sur l'importance de conquérir de nouveaux droits dans la Fonction publique.

**« Pour la CFDT, notre première responsabilité est de comprendre le monde dans lequel nous vivons... et de regarder où et comment on peut agir pour le transformer »**

« L'échec de l'accord PPCR a mis en lumière les stratégies opportunistes d'autres organisations syndicales qui préfèrent la surenchère à l'engagement et bloquent les possibilités d'améliorer la situation des agents. »

Après un point d'information sur le nouveau régime indemnitaire (le RIPSEEP) mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les corps administratifs types (A, B et C), la matinée s'est conclue par un exposé du docteur Erik Nortier, psychiatre expert auprès de la commission de réforme ministérielle, sur le « burn-out » au travail : un éclairage qui a donné lieu à un débat sur le syndrome d'épuisement professionnel, pointant ses réalités dans notre administration.

# LES AGENTS DE BERCY DÉFENDENT LEUR IDENTITÉ



**L**ors de l'assemblée générale du 28 janvier 2016, les militants et adhérents CFDT ont pu interpellé Laurent Berger sur leurs difficultés au travail, sur les conséquences néfastes de la RGPP avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la modernisation de l'action publique (MAP) n'y ayant rien changé !

Aujourd'hui, les agents continuent de subir des réorganisations effrénées conduisant la CFDT de Bercy à faire de la qualité de vie au travail un axe revendicatif prioritaire : « nous refusons de céder au discours banalisé de la souffrance au travail brandi par certains syndicats », a expliqué un militant, « bien que nous ayons de quoi craindre pour notre avenir quand notre hiérarchie nous explique qu'il va falloir s'habituer à travailler moins bien !... »

## La réponse de Laurent Berger

Ne vous laissez pas enfermer dans une politique du chiffre... racontez votre travail, décrivez votre mission de service public au grand jour et dans votre administration...

**La CFDT porte un regard lucide sur la période**, sur l'ampleur des difficultés et également sur notre capacité à continuer à construire du progrès social.

**C'est aussi le regard d'un acteur engagé.** En tant qu'organisation syndicale, notre rôle n'est pas de commenter, encore moins de « gérer » les conséquences sociales d'orientations économiques décidées sans nous.

**Notre projet syndical, c'est de bâtir une stratégie cohérente et ambitieuse qui articule l'économie et le social...**

**Dans la Fonction publique**, l'État employeur ne s'engage pas suffisamment dans le dialogue avec les représentants des personnels, pilote les réformes de l'action publique par les moyens et non par les finalités, n'associe pas les agents aux réflexions sur les évolutions de leurs métiers...

**Résultat** : trop souvent, des agents sous pression et dont les conditions de travail se dégradent - alors même que ce travail est indispensable pour concevoir et mettre en œuvre les réformes voulues par le gouvernement et plus largement, pour assurer le financement du modèle social, réguler l'économie...

**« Il faut une ambition pour l'action publique, il faut poser la question du sens et des missions, en partant du quotidien des agents qui contribuent, tous les jours, à améliorer la vie des citoyens. »**

### POUR NOUS CONTACTER

CFDT Centrales Finances - 120, rue de Bercy - Bt Necker - Télédoc 704  
75572 PARIS CEDEX 12 - Tél. : 01.53.18.72.89  
Courriel : [syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr)

►►► Pour visiter notre site flashez le code ci-contre ►►►

